

Plan santé : un bon diagnostic, mais un service médical rendu à vérifier

Lors de la présentation du Plan Santé ce 18 septembre, le Président de la République a annoncé différents axes de réforme devant répondre à une profonde réorganisation du système de Santé dont la majeure partie des effets ne pourront réellement s'apprécier que d'ici une dizaine d'années.

Le plan présenté ce jour, reprend en partie les préconisations du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie, que l'UNSA avait soutenues.

Pour l'UNSA, l'accès aux soins pour tous et de qualité est une priorité. Ainsi, le système de santé doit s'adapter aux évolutions de la société. En parallèle, et pour qu'il soit efficient, il doit par ailleurs garantir à tous les professionnels de santé, et notamment dans la Fonction publique hospitalière, de meilleures conditions de travail et donc d'exercice.

La coopération entre la médecine libérale et hospitalière, la création de communautés de praticiens sur l'ensemble du territoire, la modernisation des hôpitaux de proximité pour répondre aux premières urgences non vitales et le recentrage des grands hôpitaux proposant des plateaux techniques de pointe pourrait permettre pour l'UNSA de mieux répartir les ressources et donc de mieux répondre aux attentes des patients, mais également de désengorger les services d'urgences qui doivent se concentrer sur le vital.

Pour l'UNSA, il faudra s'assurer que les structures locales puissent, à terme, garantir des soins 24h/24H et 7j/7j.

Les concertations à venir sur l'évolution, la reconnaissance et la revalorisation des compétences, notamment pour les infirmières et les aides-soignants, la redéfinition du statut du personnel hospitalier pour prendre en compte la diversité des missions est un axe prioritaire pour l'UNSA. C'est par le dialogue social que ces concertations aboutiront.

Pour l'UNSA, la réduction du financement par la rémunération à l'acte (T2A) doit permettre de répondre aux préoccupations d'une meilleure prise en charge des maladies chroniques et ainsi éviter des interventions qui pourraient parfois apparaître comme inutiles.

La réforme des études de santé, incluant notamment le service sanitaire afin de favoriser l'enseignement et les actions de prévention dans les milieux prioritaires, sont, pour l'UNSA, un premier niveau de réponse et permettront, dans les années à venir, de changer la façon de pratiquer la médecine en France.

Si le Président de la République évoque la nécessité de déployer l'utilisation des outils numériques, pour l'UNSA, la priorité sera d'optimiser très rapidement l'utilisation du dossier médical partagé (DMP). Tous les professionnels de santé devront s'en saisir dès sa généralisation dans les semaines à venir, car, à lui seul, cet outil constitue un fondamental pour répondre au souci de pertinence des soins et donc de meilleure prise en charge du patient.

Tout en prenant acte de l'augmentation de l'ONDAM, l'UNSA s'interroge sur la suffisance des moyens engagés pour mener à bien une telle réforme.

Celle-ci ne pourra aboutir que si l'ensemble des acteurs (assurés, médecins, etc.) trouvent leur juste place dans cette nouvelle vision du système de santé.

Pour l'UNSA, une évaluation sera indispensable pour déterminer si les incitations financières, notamment auprès des professionnels de santé, seront suffisantes pour parvenir aux objectifs affichés par ce plan.

Élections professionnelles de novembre 2018 : l'UNSA Ferroviaire en campagne

L'UNSA-Ferroviaire a réuni l'ensemble de ses structures syndicales au Mans, le jeudi 6 septembre 2018, afin de donner le coup d'envoi officiel de sa campagne électorale.

Programmées du 16 au 22 novembre 2018 par vote électronique, les élections professionnelles SNCF sont toujours un moment fort de la vie de cette entreprise, destinées à renouveler les élus du personnel et le dialogue social qui en résulte.

Pour la première fois à la SNCF, ces élections vont mettre en place les CSE (Comité Social et Économique) appelés à fusionner les instances DP, CHSCT et CE, suite à la loi Travail de 2017.

Qualité de Vie au Travail (QVT), employabilité et métiers, parité et égalité professionnelle, logement, pouvoir d'achat, déplacements domicile/travail, activités sociales-culturelles et nouvelles prestations sont, entre autres, les principales thématiques de progrès qui guideront la campagne de l'UNSA-Ferroviaire au profit des cheminots sous Statut et des contractuels.

Créditée de 24 % des voix lors des élections SNCF de 2015, l'UNSA-Ferroviaire est en constante dynamique de développement au sein de toutes les entreprises qui constituent la branche ferroviaire.

Roger Dillenseger, Secrétaire Général, et Didier Mathis, Secrétaire Général Adjoint, ont signé un communiqué de presse à retrouver sur :

www.unsa-ferroviaire.org

Fonction Publique : nouvelle séance de concertation pour améliorer les conditions d'emploi des agents contractuels

L'UNSA Fonction Publique, dans le cadre de la concertation visant à « renforcer le contrat social avec les agents publics », a participé à un dernier groupe de travail « sur l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels » et leur recrutement.

L'UNSA Fonction Publique a demandé des mesures concrètes pour lutter contre la précarité, sécuriser le parcours professionnel et améliorer les conditions d'emploi des agents contractuels tout en favorisant la formation et l'insertion dans les trois versants de la Fonction publique.

Pour l'UNSA, les objectifs fixés lors du protocole d'accord « Sauvadet » n'ont pas encore été atteints. Les mesures à mettre en œuvre dans le projet de loi prévu en 2019 pour renforcer les droits et les garanties des agents contractuels doivent impérativement intégrer à nouveau ces objectifs :

- Apporter une réponse immédiate aux situations de précarité en favorisant l'accès à l'emploi titulaire,
- Prévenir la reconstitution de nouvelles situations de précarité,
- Améliorer les droits des agents contractuels et leurs conditions d'emploi.

L'UNSA appelle le gouvernement à faire preuve d'exemplarité en prenant des dispositions fortes pour réduire la précarité dans la Fonction publique : exclure un élargissement du recours au contrat et créer des voies spécifiques et pérennes pour permettre aux agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire.

Les garanties et les droits des agents contractuels doivent être améliorés. L'UNSA Fonction Publique a demandé plus de mesures concrètes : notamment d'encadrer les procédures de recrutement, d'assouplir les règles et de réduire la durée nécessaire pour l'accès au CDI, de créer une portabilité du CDI entre les trois versants de la Fonction publique, de prendre des mesures en faveur de l'augmentation du pouvoir d'achat, ou encore de mettre en œuvre des dispositions spécifiques à la fin de contrat (création d'une indemnité de fin de contrat, mesures en faveur de l'insertion professionnelle des agents en fin de contrat).

Pour en savoir plus : <https://www.unsa-fp.org/?Chantier-recours-au-contrat-pour-ameliorer-les-conditions-d-emploi-des-agents>

L'UNSA Assmat devient l'UNSA ProAssmat

L'UNSA Assmat, qui syndique les assistants et assistantes maternelles, a tenu un congrès extraordinaire à Évry, le 22 septembre.

"Pro" comme professionnel, "pro" comme pour les assistantes maternelles : l'UNSA Assmat a décidé de modifier son nom pour s'appeler désormais UNSA ProAssmat, afin de mieux symboliser sa vocation syndicale de défense d'une profession dont l'exercice professionnel, souvent difficile, est aussi essentiel dans notre système français de garde et d'éducation de la petite enfance.

Luc Bérille, Secrétaire Général, a représenté l'UNSA à ce congrès, accompagné de Saïd Darwane, au titre de la FESSAD-UNSA, fédération à laquelle l'UNSA ProAssmat est rattachée.

L'UNSA ProAssmat a décidé de renforcer son activité au sein de l'UNSA, dans une fédération qui devra, lors de son prochain congrès, se réorganiser pour améliorer son apport et ses services auprès de ses syndicats membres.

L'UNSA Retraités tiendra son congrès national les 18 et 19 décembre 2018

Les Délégués départementaux de l'UNSA Retraités ainsi que les délégués régionaux se retrouveront avec les nouveaux membres du Bureau national, à Paris (Auberge Yves Robert, 20 Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 PARIS) les 18 & 19 décembre 2018.

Seront invités les retraités, membres du 1^{er} collège des CDCA.

Ainsi, après avoir délibéré sur les rapports, cette assemblée fixera la ligne politique de notre organisation en élaborant et en arrêtant les résolutions pour les quatre années à venir.

Lors de ce congrès, le nouveau BN désignera les dix nouveaux membres du Secrétariat, dont un Secrétaire Général, plusieurs Secrétaires Généraux adjoints et un Trésorier.

Nous comptons sur la participation de toutes les régions et de tous les départements.

Journées parlementaires de l'UDI

Le groupe parlementaire de l'UDI a tenu ses journées parlementaires les 20 et 21 septembre, à Valenciennes. A cette occasion, Luc Bérille, Secrétaire Général, a représenté l'UNSA dans une table ronde sur le projet de loi PACTE, aux côtés d'Alain Griset, Président de l'U2P, et d'un responsable régional du MEDEF.

Rappelons que ce projet de loi sera examiné par l'Assemblée nationale en première lecture cette semaine.

Soutien intersyndical aux ouvriers turcs du chantier du nouvel aéroport d'Istanbul

Manifestant contre les conditions de travail sur le chantier de construction du nouvel aéroport d'Istanbul, 534 ouvriers et quatre représentants syndicaux ont été arrêtés la semaine dernière, 160 ayant été libérés depuis.

Conditions de vie inadaptées, salaires versés avec retard, nombreux incidents sur le chantier ayant entraîné la mort de nombreux ouvriers, autant de motifs pour les travailleurs turcs de se mobiliser.

Les organisations syndicales françaises, dont l'UNSA, ont apporté leur soutien au syndicat de la construction de la DISK Dev Yapi-Is ainsi qu'aux 400 ouvriers encore en détention, en interpellant à ce sujet la société IGA de construction de l'aéroport, le ministère du Travail à Ankara, l'ambassade turque à Paris, le ministère de l'Intérieur à Ankara, la direction de la sûreté d'Istanbul, exigeant la libération des 400 ouvriers détenus, ainsi que leur réintégration et la satisfaction de leurs revendications.

Soutien intersyndical au militant syndical iranien Mohammed Habibi

Les organisations syndicales françaises UNSA, CFDT, CGT, FSU et Solidaires ont interpellé les autorités iraniennes concernant la situation du militant syndical Mohammed Habibi, enseignant, condamné le 4 août 2018 à 10 années d'emprisonnement, deux ans d'interdiction de toute activité sociale et politique et 74 coups de fouet suite à la participation, en mai dernier, à une manifestation pacifique.

Cette détention se faisant en violation totale de tous les droits humains et fondamentaux, les organisations syndicales françaises exigent la libération immédiate de ce syndicaliste iranien.

L'UNSA apporte par ailleurs son soutien à la pétition lancée par l'Internationale de l'Education, demandant elle aussi la libération de Mohammed Habibi.

https://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=3875